

POUR UNE LOQUALITÉ DE VIE



UNIPSO

Plaidoyer de l'UNIPSO en vue des élections communales et provinciales 2018

Pour renforcer la cohésion sociale et faire de nos territoires une *loqualité de vie*, l'Union d'entreprises à profit social, l'UNIPSO, se mobilise. L'UNIPSO est la **confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles** (31 fédérations, 20% de l'emploi total wallon, 9.000 entreprises, 200.000 travailleurs). Les communes et les provinces sont concernées au premier chef par la qualité de vie. Elles sont la première autorité publique à laquelle le citoyen s'adresse. Les élus locaux disposent de leviers pour agir sur les déterminants de la qualité de vie. Les entreprises à profit social touchent, quant à elles, tous les champs de la vie en société. Elles constituent des vecteurs de citoyenneté active, de lien social et de prestation de services. Elles sont créatrices de richesses immatérielles et matérielles en vue d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants. Elles garantissent à tous l'accès à des services répondant aux besoins fondamentaux.

UNE CONVICTION ET UN DÉFI

Le secteur à profit social apporte un soutien à la vie et à la politique communales/provinciales autant que la politique communale/provinciale peut enrichir et encourager des projets du secteur. L'UNIPSO plaide pour que le secteur soit partenaire

d'une *loqualité de vie* et pour impulser ou renforcer des démarches fondées sur la complémentarité. C'est, à cette condition, que le défi d'intensifier la coopération avec les associations au service du bien commun, sera relevé.

UNE LOQUALITÉ DE VIE, UN ENJEU COMMUN, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La commune et la province sont partenaires des associations selon **3 axes de recommandations**.

1. Respecter l'autonomie des associations et faire preuve de bonne gouvernance

La commune et la province sont garantes de la liberté d'association et de l'autonomie des associations. Dans un souci de simplification administrative, elles limitent, autant que possible, les contraintes pesant sur les associations. L'UNIPSO recommande ainsi que la commune et la province :

1. Reconnaittent la liberté d'expression et le mode d'expression des associations en s'obligeant à la neutralité quant à leur soutien.
2. Évaluent les missions d'intérêt général selon des critères objectifs.
3. Assurent une gouvernance optimale en ouvrant les postes à toutes les candidatures.
4. Traitent de manière égalitaire et équitable les associations.
5. Diversifient les acteurs.
6. Laissent libre cours aux activités des entrepreneurs sociaux.
7. Défendent l'autonomie des associations dans leur budget.
8. Garantissent leurs engagements de parité financière et matérielle.



2. Promouvoir activement et soutenir les initiatives du secteur à profit social

Le rôle des communes et des provinces est fondamental dans la mise en place d'un écosystème favorable à un développement durable des territoires au service de la qualité de vie. La diversité du mouvement associatif local est une richesse à promouvoir et à pérenniser en veillant à la cohérence des projets. Reconnaître et réaffirmer l'utilité sociale de l'implantation de ces entreprises conduira à les ancrer dans le territoire, sans délocalisation, sans segmentation ou abandon de leurs activités.

L'UNIPSO recommande que la commune et la province :

1. Favorisent ou renforcent l'implantation de services à profit social.
2. Connaissent les opérateurs de leur territoire.
3. Valorisent l'action locale et de terrain.
4. Favorisent, pour les entreprises sociales, l'accès au site internet, au journal, aux panneaux d'affichage et à l'utilisation de l'imprimerie et développent des plateformes web collectives.
5. Assurent la visibilité de ces entreprises en proposant une signalétique sur un territoire.
6. Etablissent un cadastre des aides et services offerts par les communes et les provinces.
7. Mettent à disposition des espaces et du matériel, du personnel et apportent un soutien technique.
8. Diffusent les appels d'offre aux acteurs du secteur.
9. Apportent un appui financier aux associations.
10. Coordonnent les initiatives locales sur un territoire avec neutralité et pluralisme.
11. Soient un relai politique aux échelons de pouvoirs supérieurs et se fassent le porte-parole du terrain.
12. Insèrent des clauses sociales dans leurs marchés publics.
13. Mettent en place une coordination logistique pour l'inscription des publics et les transports.
14. Simplifient et harmonisent les procédures en instaurant une logique de guichet.
15. Adoptent les rapports des associations comme présentation de leurs actions.
16. Adaptent leurs propres procédures pour les rendre accessibles, simples et efficaces.
17. S'engagent à promouvoir et faciliter l'engagement libre et bénévole, sans distinction.
18. Favorisent la mobilité gratuite des bénévoles pour leurs activités.

3. Impliquer les entreprises sociales dans les instances et conclure des accords de partenariat

Les enjeux pour le secteur sont doubles : assurer sa représentativité ou sa participation formelle aux processus décisionnels de la commune et de la province et de valoriser son expertise. Se mobiliser sur des projets communs dans le respect de critères précis favorisera l'émergence de lieux conjoncturels ou permanents, permettant l'expression et la consolidation de solidarités nouvelles.

L'UNIPSO recommande que la commune et la province :

1. Créent des lieux de concertation.
2. Sollicitent les opérateurs du territoire concernés pour mettre en œuvre des initiatives.
3. Réservent aux entreprises sociales une part de réflexion et d'action.
4. Respectent et mettent en œuvre les engagements à l'égard des acteurs associatifs inscrits dans le projet de Protocole d'accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française (Charte associative).
5. Désignent un interlocuteur identifié "associatif".
6. Concluent des accords de partenariat et des partenariats public-privé.

POUR UNE LOQUALITÉ DE VIE

Les entreprises du secteur à profit social jouent un rôle majeur et contribuent à l'intérêt général. Il s'agit de sceller une alliance entre les communes/provinces avec le monde associatif pour défendre

ensemble, dans une perspective de développement social et durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, d'équité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général.

Retrouvez l'intégralité des recommandations de *Pour une Loqualité de vie* sur notre site www.unipso.be¹.

¹ www.unipso.be > Publications > Elections